

alinéas avec ces derniers; d'ailleurs, je le fais. Nous pouvons garder ces observations en délibéré pendant un certain temps avant qu'elles soient incorporées aux épreuves de mon rapport. On peut donc dire qu'il s'agit d'un examen sérieux. Les circonstances nous sont connues et un dossier complet corrobore chaque note.

Le sénateur GROSART: Mais toutes ces dépenses illégales, (et j'emploie ce terme à votre exemple), ont été autorisées par le ministère et par le Conseil du Trésor?

M. HENDERSON: Elles ont pu se faire sans le concours du Conseil du Trésor. L'argent provient peut-être de règlements de dépenses, de mandats du Gouverneur général ou d'un communiqué du Conseil du Trésor, selon le genre de dépense dont il est question.

Le sénateur GROSART: Mais s'il s'agit d'une dépense que le budget des dépenses n'a pas autorisée, le Conseil du Trésor doit normalement en être informé?

M. HENDERSON: Oui.

Le sénateur GROSART: Certaines de ces dépenses auront été signalées au Conseil du Trésor?

M. HENDERSON: Oui.

Le sénateur GROSART: Qui les aura approuvées?

M. HENDERSON: Oui.

Le sénateur GROSART: Il me semble qu'en affaires, il serait normal de révéler l'erreur et son auteur.

M. HENDERSON: Nous le savons. Ils le savent aussi. Pour ma part, je ne m'intéresse pas à divulguer de noms.

Le sénateur GROSART: Je vous comprends. Cela nuirait à votre rapport si vous y portiez des plaintes contre certains individus. Je comprends cela. Je me demande, toutefois, si les renseignements établissant la responsabilité d'une certaine personne sont communiqués au Conseil du Trésor?

M. HENDERSON: En général, les ministères se montrent très soucieux d'aller jusqu'au fond de ces affaires. Le dossier de la correspondance échangée montre que leurs actions en témoignent. J'estime que les mesures qu'ils prennent pour y remédier les concernent uniquement.

Le sénateur BROOKS: En d'autres termes, vous vous contentez de porter le fait à leur attention.

M. HENDERSON: Je leur en fait part et, si la question me paraît, de par sa nature, devoir être communiquée à la Chambre, la loi me laissant une large mesure de discrétion à cet égard, je le fais. Mais jamais sans avoir auparavant consulté le ministre ou sous-ministre. J'ai souvent, en fait, inclus l'interprétation du ministère dans mes notes, ayant invité les autorités à me fournir un projet de réponse, pour m'assurer que cette dernière serait bien comprise.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Combien de dépenses dites illégales avez-vous mentionnées dans votre dernier rapport annuel?

M. HENDERSON: Eu égard aux paiements prélevés sur les prévisions budgétaires?

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Toute dépense qui mérite l'épithète «illégale».

M. HENDERSON: Je n'emploie pas cette épithète. Je donne mon opinion des faits.

Si une somme est dépensée sans qu'un crédit y pourvoit, nous disons d'habitude qu'elle n'est pas conforme au crédit.